

Annexe 3

Les secteurs d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN
VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE
(ORT)

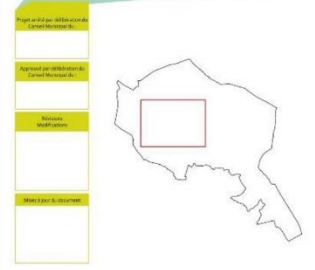
Communauté Territoriale Sud Luberon

La Tour d'Aigues

Cadenet

Mirabeau

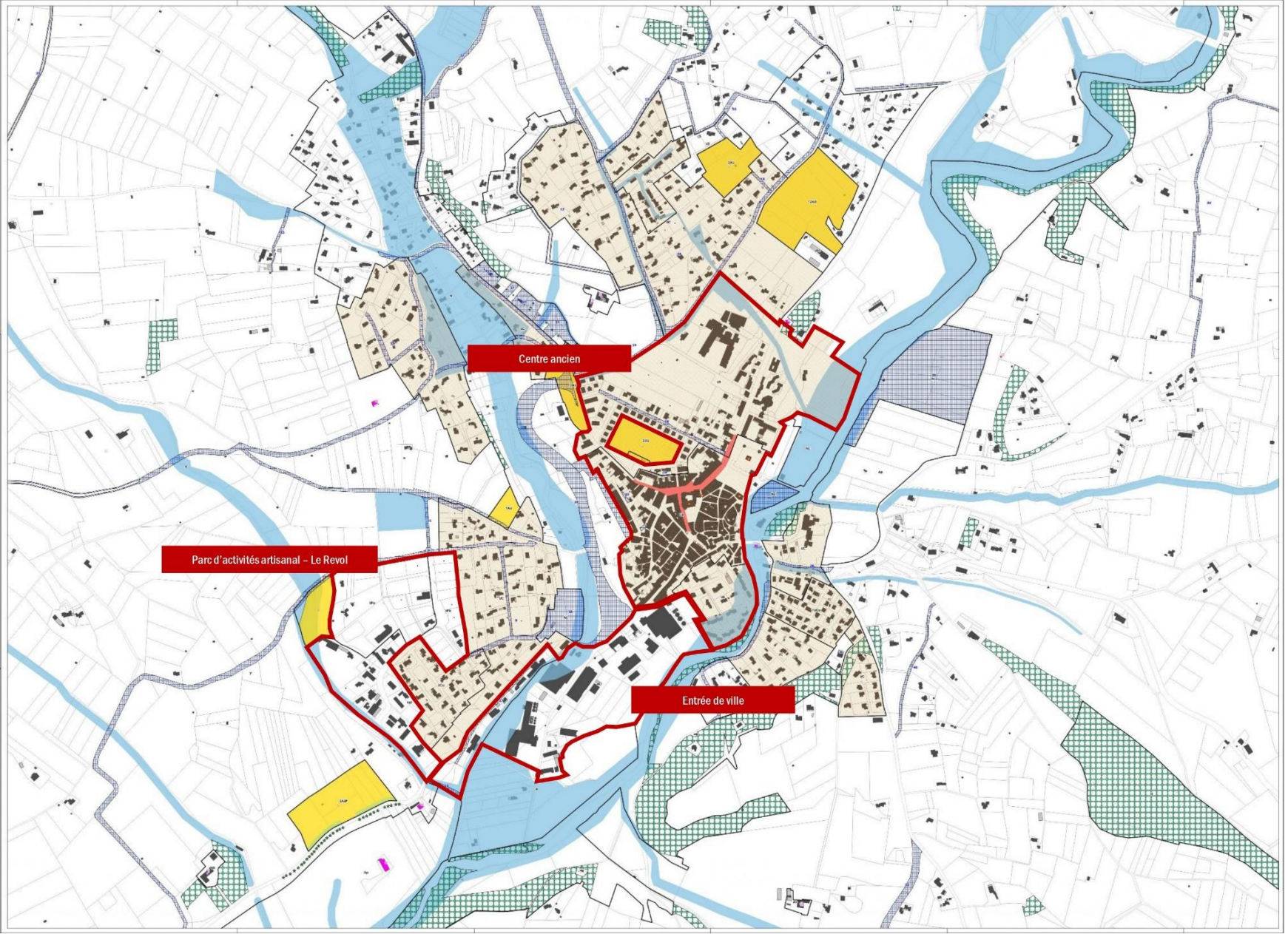




CC: Sentein - 2 zone Publique Bordot - Arc de la Vallée Nord Baccarre - 0770 Sentein

LÉGENDE

Zonage PLU	Zones	Bâtiments en occupation à prioriser (à démolir dans les zones à vocation agricole, sans création de nouvelles logements)
Cadastre	Réserves foncières	Emplacements réservés
Stations	Sites de projet d'extension urbaine (OAP)	Emplacement réservé pour la réalisation d'activités de culture équestre
Bât à rénover	Emplacement réservé pour la réalisation d'activités de culture équestre	Changements de destination
Frontières	Changements de destination	Lignes constructives à respecter (délimitation des zones constructives, changement de propriété des parcelles, etc.)
1-Préservation du patrimoine architectural, matériel et écologique	3-Changements de destination	4-Éléments informels
1.1-Patrimoine vert remarquable (à l'abri du code de l'urbanisme)	3.1-Station, façade et changements	Nouveaux constructifs et projets en cours
1.2-Espaces boisés classés	3.2-Lignes constructives à respecter (délimitation des zones constructives, changement de propriété des parcelles, etc.)	Monuments historiques
1.3-Patrimoine architectural remarquable (à l'abri du code de l'urbanisme)	3.3-Éléments informels	Équipement sportif ou ludique
Autres équipements	Équipement sportif ou ludique	Équipement sportif ou ludique
Autres équipements	Équipement sportif ou ludique	Équipement sportif ou ludique



- Légende :**
- Servitude définie au titre de l'article L.151-15 du CU
 - Emplacements réservés
 - Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Espace Boisé Classé (EBC)
 - Secteur identifié au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme (maintient de la diversité commerciale)
 - Eléments de patrimoine identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Eléments de paysage à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques :
- Secteurs paysagers (jardins, coulée verte, etc.) à préserver

- Légende : Le risque Inondation**
- Enveloppe inondable : PPRI Duranc
 - Lit mineur (Atlas des Zones Inondables)
 - Lit moyen (Atlas des Zones Inondables)
 - Lit majeur ordinaire (Atlas des Zones Inondables)
 - Lit majeur exceptionnel (Atlas des Zones Inondables)

- EMPLACEMENTS RESERVES**
- N° - Destination - Bénéficiaire - Superficie
- 1 - Elargissement du chemin du Pont de Pile - Commune - 2520 m²
 - 2 - Elargissement de la route du Camping - Commune - 10 120 m²
 - 3 - Elargissement du chemin Pierre Broscollette - Commune - 525 m²
 - 4 - Aménagement aire de stationnement - Commune - 600 m²
 - 5 - Elargissement du chemin de Lauris - Commune - 280 m²

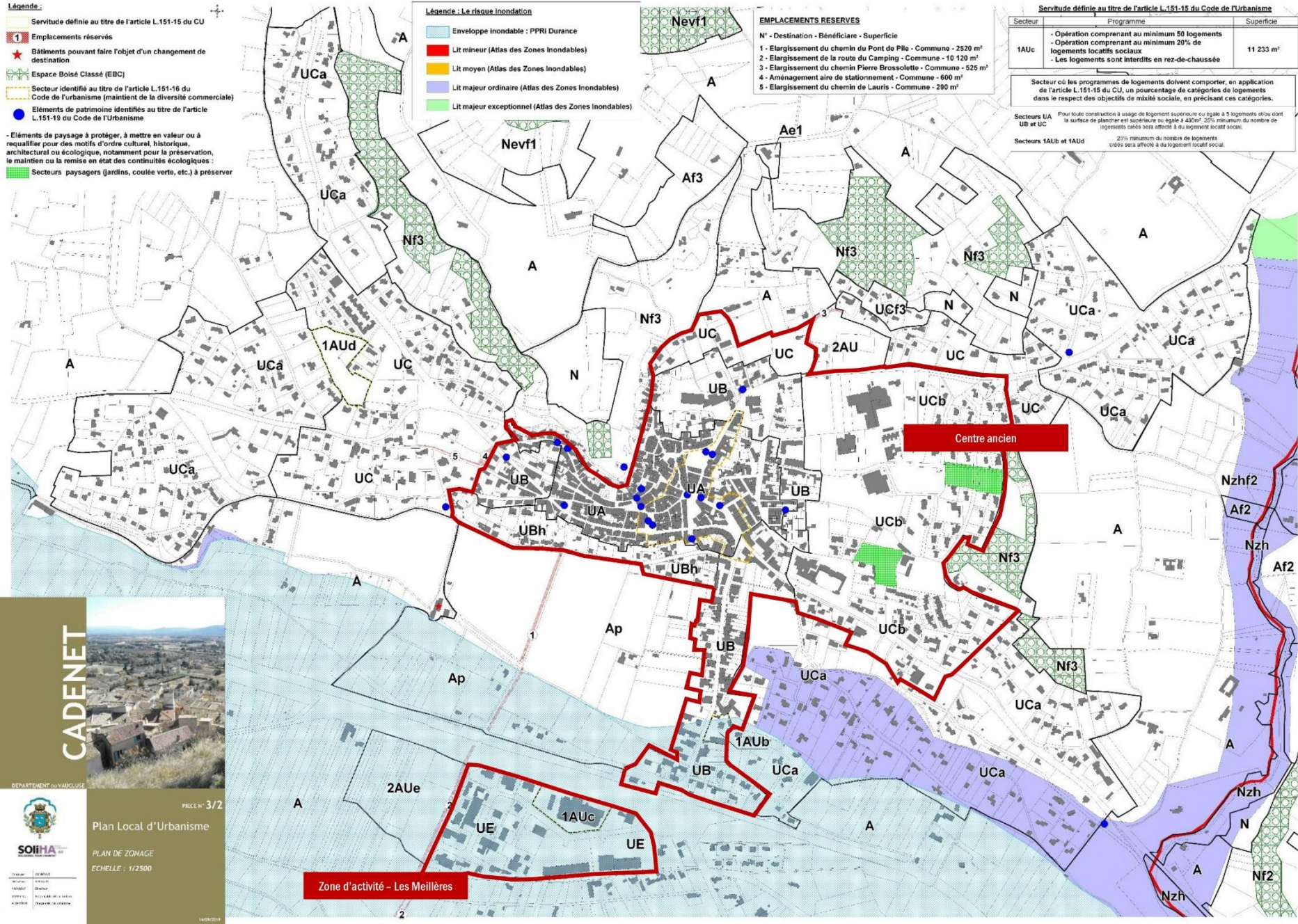
Servitude définie au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme

Secteur	Programme	Superficie
1AUc	<ul style="list-style-type: none"> - Opération comprenant au minimum 50 logements - Opération comprenant au minimum 20% de logements locatifs sociaux - Les logements sont interdits en rez-de-chaussée 	11 233 m ²

Secteur où les programmes de logements doivent comporter, en application de l'article L.151-15 du CU, un pourcentage de catégories de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale, en précisant ces catégories.

Secteurs UA UB et UC Pour toute construction à usage de logement supérieure ou égale à 5 logements et/ou dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 400m², 25% minimum du nombre de logements créés sera affecté à du logement locatif social.

Secteurs 1AUb et 1AUd 25% minimum du nombre de logements créés sera affecté à du logement locatif social.



CADENET

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

PREN N° 3/2

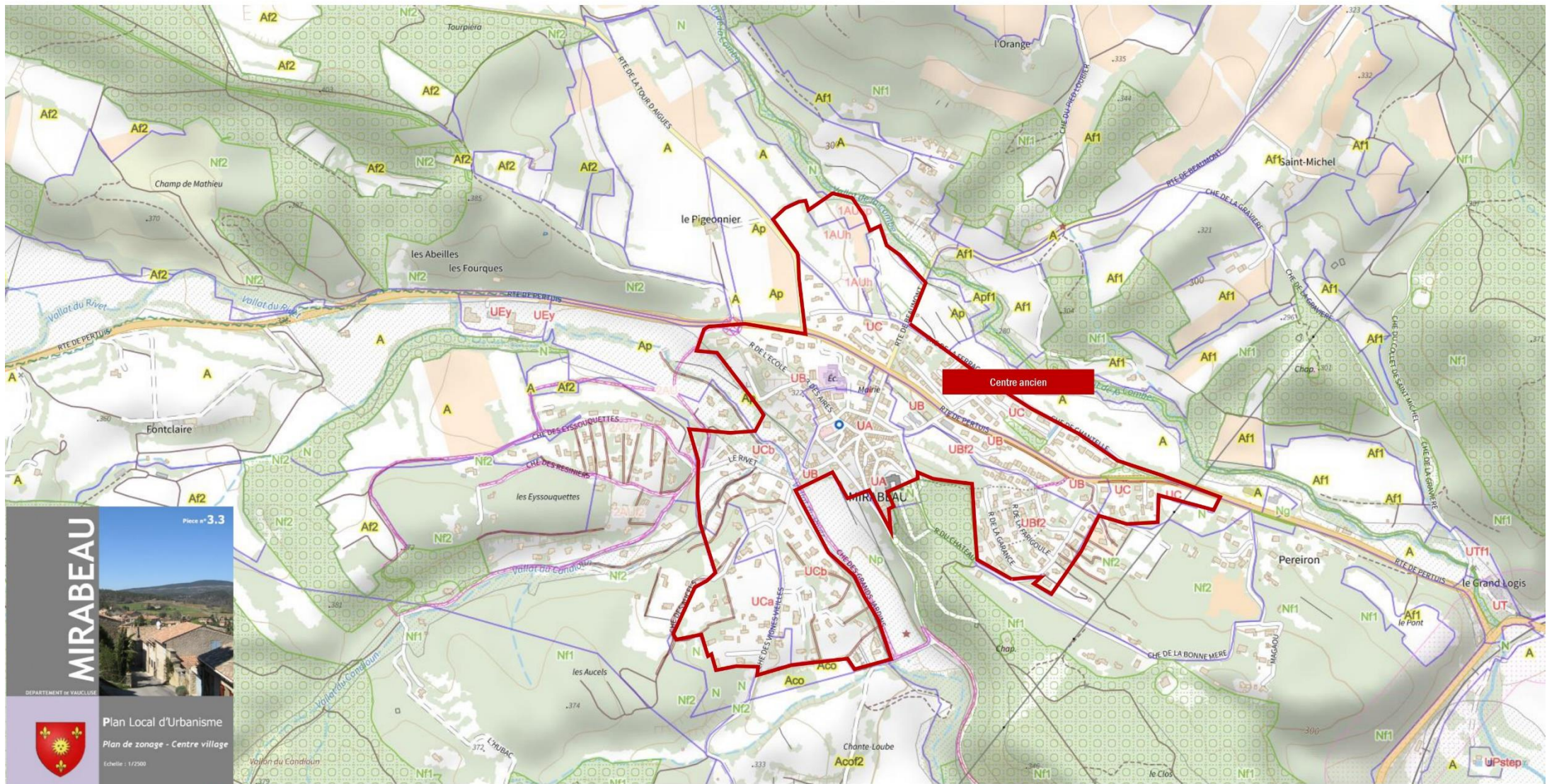
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1/2500

16/09/2014

Logo of SOIHA (Service d'Orientation Intercommunale de Haute-Loire)



MIRABEAU
 DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
 Plan Local d'Urbanisme
 Plan de zonage - Centre village
 Echelle : 1/2500
 Pièce n° 3.3
 UPPstep